

SIGMA Clermont est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage sur le nouveau barème dénommé « solde 13 % » (anciennement hors quota). **Ce solde 13 % est fléché vers SIGMA Clermont sans passer par un intermédiaire.** Le versement direct des entreprises est possible jusqu'au 31 mai 2022 soit par chèque, soit par virement accompagné du bordereau ci-dessous.

Un reçu libératoire vous sera adressé dès le versement reçu.

L'affectation de votre Taxe d'Apprentissage à SIGMA Clermont **UAI 0632086A** :

1. Remplissez le bordereau de versement ci-dessous
2. Effectuez votre règlement (merci de cocher le mode de règlement utilisé) :
 - par chèque à l'ordre de : « Agent Comptable Clermont Auvergne INP – TA SIGMA 2022 » accompagné du bordereau ci-dessous en indiquant le nom de votre entreprise au dos du chèque.
 - par virement bancaire sur le compte n°00001003834
Clé 89/Code banque 10071/Code guichet 63000
IBAN : FR76 1007 1630 0000 0010 0383 489
BIC : TRPUFRP1 / Domiciliation TPClermontF
Titulaire du compte : Clermont Auvergne INP

**Pour nous permettre d'identifier votre virement,
indiquez impérativement : SIGMA TA dans le libellé.**

BORDEREAU DE COLLECTE TA 2022 A RETOURNER À :
SIGMA Clermont / SERVICE TA 2022 / 20 avenue Blaise Pascal / TSA 62006 / 63178 AUBIÈRE Cedex

Votre entreprise :

NOM _____

Raison sociale _____

N° SIRET _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Nom du contact _____

Tél _____ Adresse mail _____

MONTANT AFFECTÉ À SIGMA Clermont _____